

Séance du

23 mars 2009

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du : 23 mars 2009

En Salle des Séances

Sous la présidence de : Mme Nicole THOMAS, Maire

POUVOIRS : M. Gilbert HUTTEL à M. Maurice BARTHOLOME
Mme Michèle MULLER à M. Raymond GRESS

Point n° 4 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : délibération modificative

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Dans sa séance du 31 mars 2008, le conseil municipal a donné délégation au maire pour 21 domaines de compétences, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

L'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009, relative à l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics, modifie l'article L. 2122-22 précité. Il apporte une importante simplification au régime de passation des marchés publics en collectivité territoriale. Désormais, il est possible aux assemblées délibérantes de donner délégation totale à l'exécutif pour signer les marchés quelque soit leur montant et pour signer les avenants même en augmentation de plus de 5%.

Il y a donc lieu de modifier le 4° domaine de délégation comme suit : « 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget . »

Le Conseil Municipal

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant de donner délégation au maire,

Par 27 voix POUR

- Groupe « Bischwiller réussit ! »
- M. Jean, Lucien NETZER, groupe « Bischwiller unie »
- MM. Raymond GRESS et Jean-Pierre DATIN, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller' »

1 voix CONTRE

- Mme Michèle MULLER, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

4 abstentions

- MM. Michael GUTEKUNST, M. Gérard BECKER, Mmes Valérie GROSSHOLTZ et GRUNDER-RUBERT, groupe Bischwiller unie »

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la modification du 4^e domaine de délégation comme suit :

4. *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Date de publication : 24 MARS 2009
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 24 MARS 2009



Le Maire,

Nicole THOMAS

Département
du BAS-RHIN

Arrondissement
de HAGUENAU

Nombre de Membres du
Conseil Municipal élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
31

Conseillers absents avec pouvoir :
2

Conseiller absent sans pouvoir :
0

VILLE DE BISCHWILLER

- 67240 -

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du : 23 mars 2009

En Salle des Séances

Sous la présidence de : Mme Nicole THOMAS, Maire

POUVOIRS : M. Gilbert HUTTEL à M. Maurice BARTHOLOME
Mme Michèle MULLER à M. Raymond GRESS

Point n° 5 – ADHESION AU RESEAU DE VILLES VESTA

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal

Le réseau de villes Vesta a été créé en 2005 à l'initiative de l'Institut Européen de Recherche sur les Energies Renouvelables (EIFER) pour encourager les projets de développement durable. L'EIFER est accompagné de 2 partenaires : Electricité de Strasbourg (ES) et Electricité de France (EDF).

L'objectif est de réunir des villes de moins de 25 000 habitants (le réseau en regroupe actuellement 10) afin qu'elles échangent leurs connaissances et expériences autour du développement durable et au final, qu'elles puissent effectuer des réalisations concrètes en faveur de l'environnement. Les trois organismes partenaires s'engagent à leur fournir les connaissances manquantes, leurs proposer les services techniques, etc. Des conférences et des ateliers sur le thème des économies d'énergie sont régulièrement organisés.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au réseau de villes Vesta à compter de 2009. Cette adhésion sera officialisée par une convention de partenariat, renouvelable, et signée avec ES et EIFER.

En contrepartie des prestations exécutées par ES et EIFER, la participation financière de la Ville de Bischwiller est de 1 500 € HT pour 2009 (montant global et forfaitaire).

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

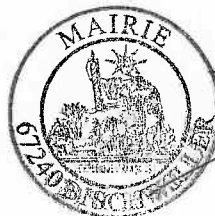
moins 1 abstention (M. Michael GUTEKUNST, groupe « Bischwiller unie »)

DECIDE D'ADHERER au réseau de villes Vesta,

D'AUTORISER le maire à signer la convention de partenariat avec ES et EIFER et les avenants à intervenir, ainsi que tout document s'y rapportant,

DE VERSER annuellement la cotisation correspondante, fixée à 1 500 € pour 2009.

Date de publication : 24 MARS 2009
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 24 MARS 2009



Le Maire,

Nicole THOMAS

